

## Révision de l'annexe III du Règlement 110-2008

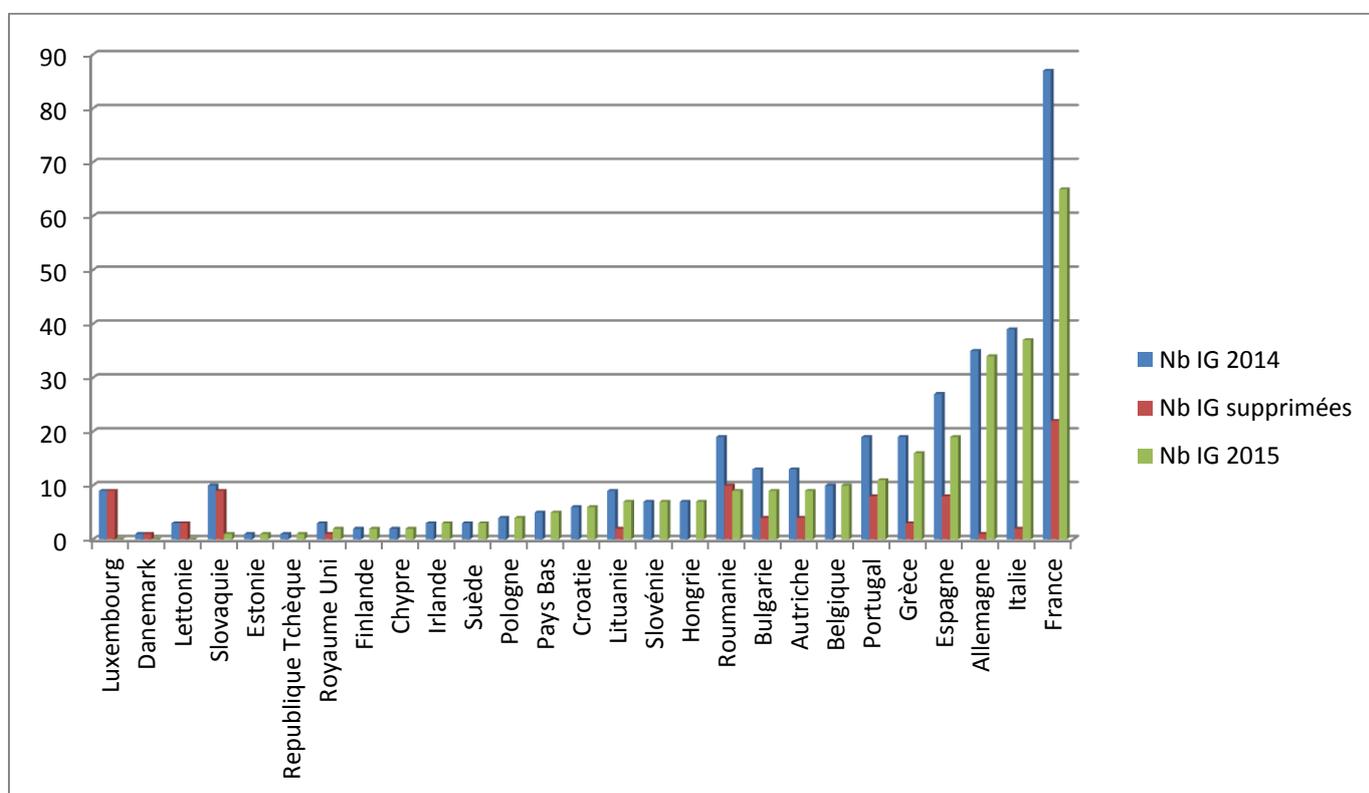
Une proposition de Règlement modifiant l'annexe III du Règlement 110-2008 qui dresse la liste des Indications Géographiques enregistrées a été transmise aux Etats Membres en vue de sa discussion lors de la 124ème séance du Comité Européen des Boissons Spiritueuses, le 14 décembre 2016. La liste annexée correspond aux 270 ou 242 IG (selon le dénombrement) dont les fiches techniques ont été transmises par les Etats Membres avant le 20 février 2015.

### Examen statistique

Sur les 357 Indications Géographiques présentes à la fin 2014, 87 ont été supprimées du fait de la non transmission de fiches techniques par 15 Etats Membres. Parmi ces 87 suppressions, 22 correspondent à des Indications Géographiques françaises. En valeur, la France abandonne le plus grand nombre d'IG mais en pourcentage (25%), elle se situe dans la moyenne de l'UE (24%). A noter que l'Allemagne et l'Italie n'ont abandonné respectivement qu'une et deux IG.

La France reste de loin le plus grand contributeur en nombre d'IG avec 24% du nombre total, soit un peu moins que la part du Chiffre d'Affaires des IG françaises (25.7%)<sup>1</sup>

Sur les 27 pays de l'UE, en plus de Malte qui était déjà dépourvue d'IG de spiritueux, trois pays supplémentaires n'en disposent plus d'aucune: la Lettonie, le Luxembourg et le Danemark. En outre, seuls deux pays tiers disposent d'IG de spiritueux enregistrées en annexe III du Règlement 110-2008 : le Guatemala (rhum) et le Pérou (Pisco).



<sup>1</sup> Source : AND 2010, moyenne des années 2005 à 2010

## Examen littéral

Les 270 IG figurant dans l'annexe présentent toutes exactement la même dénomination que celles enregistrées en 2008. Aucune modification, même mineure, n'a été apportée par la Commission sur aucune des Indications Géographiques. Concernant les IG françaises, malgré les éléments apportés dans les fiches techniques et les Notes des Autorités Françaises, demandant en février 2015 à la COM d'apporter quelques modifications:

- les dénominations synonymes de l'AOC Cognac (eau de vie des Charentes et Eau de vie de Cognac) ont été conservées comme des IG propres;
- les anciennes Indications Géographiques Bas Armagnac, Haut Armagnac, Armagnac Ténarez et Blanche d'Armagnac, devenues dénominations géographiques et mention complémentaires, n'apparaissent plus du tout dans l'annexe du Règlement;
- la nouvelle orthographe de "Genièvre Flandres Artois" avec Flandre (au singulier) n'a pas été prise en compte;
- la France demeure dans l'aire géographique du Genièvre aux fruits alors qu'elle ne s'est pas associée à la Belgique et aux Pays Bas pour transmettre la fiche technique.

## Suites

Le Comité Européen des Boissons Spiritueuses discutera lors de sa réunion du 14 décembre de ce projet de Règlement qui devrait être soumis au vote lors d'une prochaine séance.

Dès l'entrée en vigueur de ce Règlement, les IG inscrites actuellement à l'annexe III et qui ne figurent plus dans l'annexe III révisée perdront leur protection communautaire.

Les indications géographiques établies pour lesquelles les fiches techniques ont été soumises avant le 20 février 2015 sont actuellement en cours d'examen par les services de la COM<sup>2</sup>. Conformément à l'article 9 du règlement d'exécution (UE) n° 716/2013 de la Commission, la COM appréciera si la ou les fiches techniques de ces indications géographiques sont conformes aux exigences établies à l'article 15, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 110/2008.

**La Commission Nationale Boissons Spiritueuses est invitée à prendre connaissance de ces informations qui seront complétées éventuellement en séance des informations apportées par la COM lors de la réunion du 124ème Comité européen Boissons Spiritueuses.**

Annexes :

Projet de Règlement modificatif

Projet d'Annexe III du Règlement 110-2008

Annexe III du Règlement 110-2008 avec mention des IG proposées à la suppression

---

<sup>2</sup> La France n'a encore reçu à ce jour aucune question de la COM sur les fiches techniques transmises au début 2015. Les services de la COM avaient pourtant annoncé des questions sur une première série d'IG avant la fin du mois de juin.